

La somme totale requise est de \$25,821,707, répartie ainsi qu'il suit:

Additions et améliorations en général ..	\$13,854,994	
Moins: Mise au rancart de matériel ..	8,754,994	
	\$ 5,100,000	
Acquisition de matériel nouveau. . . .	9,129,000	
Acquisition de valeurs	3,440,000	
		17,669,000
Remboursement des obligations de capital arrivant à échéance, billets divers arrivant à échéance ou échus et autres obligations garanties ou non, et paiement de fonds d'amortissement ne dépassant pas.	\$ 8,152,707	
		\$25,821,707

Mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) m'a demandé hier si les fonds affectés au terminus de Montréal sont compris dans cette somme. Bien que les chiffres soient donnés en détail dans les notes explicatives du bill, j'appelle son attention sur le fait que la rubrique "additions et améliorations en général" comprend \$2,420,000 pour le terminus de Montréal.

La somme totale de \$25,821,707 pourrait, par une émission de titres non garantis aux fins d'outillage, être réduite à \$6,800,000, sous l'autorité de l'article 30 de la loi des chemins de fer Nationaux du Canada, ainsi conçu:

Lorsque le Parlement a autorisé des dépenses pour outillage jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent du coût de cet outillage, la Compagnie peut faire ou faire faire plusieurs émissions destinées à l'outillage pour les soixante-quinze pour cent qui restent de ce coût.

C'est sous l'empire de cette loi que les prêts suivants furent consentis à la compagnie par le gouvernement:

1932.	\$ 8,077,338 33
1933.	8,228,101 10
1934.	10,747,973 98
1935.	7,293,065 84
1936.	7,011,230 75
1937.	11,035,032 61
1938.	10,754,678 80

Tous ces prêts ont été remboursés par des émissions de valeurs ferroviaires garanties par le Dominion, à l'exception de \$2,515,731.26 qui sont inscrits à l'actif dans les livres de l'Etat.

Les obligations garanties émises sous l'autorité de la loi de 1938 font partie de l'émission de 50 millions de dollars datée du 16 janvier 1939. Cette émission comprenait deux titres: 15 millions d'obligations à sept ans, intérêt de 2½ p. 100, vendues à \$99 et rapportant 2.40 p. 100; et 35 millions d'obligations à vingt ans, intérêt de 3 p. 100, vendues à \$97.25 et rapportant 3.19 p. 100.

L'hon. M. DANDURAND.

Des certificats fiduciaires pour fins d'outillage, à 2½ p. 100, furent vendus au montant de \$7,600,000, à un coût moyen de 3.08 p. 100. Ces certificats sont remboursables par versements annuels répartis sur une période de quinze ans.

Je rappelle que le bill autorise simplement le réseau National à emprunter de l'argent en vue de pourvoir à certaines immobilisations, et n'a rien à voir au budget des dépenses du National-Canadien compris dans les crédits des chemins de fer.

Avec ces quelques mots d'explication, je propose la deuxième lecture du projet de loi.

Le très honorable M. MEIGHEN: Honorables sénateurs, cette mesure est intitulée "Loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada", mais en réalité, elle ne fait qu'autoriser l'emprunt d'argent garanti par le crédit du Dominion. Nous comblons nos déficits et nos pertes en signant un nouveau billet, permettant ainsi à certains honorables sénateurs, surtout à l'honorable sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen), de se réjouir de la facilité de la solution. Je regrette qu'il ne soit pas ici dans le moment pour rendre grâce au ciel de ce qu'il suffise d'un billet pour rembourser cette dette.

J'aimerais que l'on me donnât des explications sur la destination de ces fonds. Il est vrai qu'ils seront versés, mais nous ne prenons ici que les moyens de nous les procurer. On juge opportun de nous soumettre quelques vagues estimations, mais on ne dit rien de précis sur ce à quoi l'argent sera finalement affecté.

Le premier chiffre, \$8,152,707, représente le remboursement d'obligations de capital arrivant à échéance. Entendu.

Mais le second montant, celui de \$17,669,000 n'est pas aussi acceptable; au lieu d'être affecté à des remboursements, il l'est à de nouvelles immobilisations. Je déduis des notes explicatives que toute la somme est destinée à de nouvelles immobilisations. Les chiffres sont placés dans un ordre que je ne comprends pas. Je prie les honorables sénateurs d'oublier les \$8,152,707 entièrement affectés aux remboursements pour ne songer qu'à la somme de \$17,669,000 décomposée de la manière suivante:

Additions et améliorations en général, \$13,854,994. . .

L'honorable M. DANDURAND: Mon très honorable ami aimerait-il que je lui fournisse ces détails maintenant?

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui. On nous a dit tout à l'heure qu'environ 2 millions de dollars seraient affectés au terminus de Montréal.